

CHOIX DES POLITIQUES TECHNOLOGIQUES : UNE NOUVELLE OPTIQUE

Carlos Ominami
Sénateur, ex-ministre de l'Economie
du Chili

L'objectif de cet exposé est de contribuer à établir les bases conceptuelles d'une nouvelle optique en matière de sélection des politiques technologiques. Notre réflexion s'appuie sur les effets des politiques technologiques appliquées en Amérique latine et plus particulièrement sur la récente expérience chilienne.

Pendant longtemps, les politiques technologiques promues par le secteur public dans les pays d'Amérique latine ont fonctionné comme en compartiment étanche avec le monde des entreprises et des affaires.

Il existait un principe de méfiance réciproque aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, avec pour principal effet l'inexistence d'interfaces significatives entre les deux.

Le gouvernement partait de l'hypothèse que le secteur privé avait une faible disposition à l'innovation technologique. Il a donc formulé des politiques dont les principales caractéristiques sont les suivantes.

Sur la base d'un certain messianisme, le gouvernement identifiait des priorités et des secteurs d'une grande importance technologique. Il confiait au secteur public la réalisation des programmes de recherche et de développement dans les domaines de sciences fondamentales et d'applications technologiques correspondants.

Comme on pouvait le prévoir, les effets de ces programmes ont été plutôt modestes. Certains pays ont réussi à se doter d'une certaine infrastructure technologique. Mais ils n'ont pas réussi à influencer de façon significative la configuration productive des économies latino-américaines.

La nouvelle optique en matière de technologie part de prémisses entièrement distinctes. Le principe est que nous sommes dans une économie globale dans laquelle la notion de concurrence est fondamentale.

Cette nouvelle optique s'impose d'autant plus que les politiques de développement fondées sur une exploitation extensive des ressources naturelles sont confrontées à des difficultés toujours plus sévères en termes de reproduction. C'est ce qui amène à poser l'idée d'une **seconde phase du développement exportateur** caractérisée par une plus grande part de la valeur ajoutée, par un travail plus qualifié, et donc par une plus grande complexité technologique.

Quatre éléments nous paraissent essentiels pour asseoir la nouvelle optique.

En premier lieu, le développement d'une **culture de l'innovation** qu'il est nécessaire de promouvoir dans tous les segments de la société, dans le secteur privé comme dans le secteur public.

En deuxième lieu, le développement de programmes qui assurent au pays l'**infrastructure technologique** nécessaire pour élaborer des programmes de recherche fondamentale et des applications technologiques conformes aux exigences de l'économie globale.

En troisième lieu, la **modernisation du cadre légal**. De nombreux aspects sont concernés ici. Parmi les principaux, signalons la législation sur la propriété intellectuelle. Lorsque celle-ci est mal protégée, les transferts technologiques sont entravés. Or, ils constituent aujourd'hui le facteur clé qui permet, plus tard, le brevetage de produits et de processus nationaux. Par ailleurs, il est fondamental de modifier la législation portant sur divers types de services technologiques tels que les conseils, les transferts de logiciels, etc. Dans le même sens, on doit songer à établir un système de certification de la qualité des exportations, étant entendu qu'il nécessitera l'introduction d'innovations technologiques indispensables à la conformité avec ces nouvelles normes.

Enfin, un aspect crucial de la nouvelle optique consiste à prendre des mesures qui **réduiront le coût de l'innovation technologique**.

Il ne fait pas de doute que le coût élevé de l'innovation constitue un frein très puissant au développement de conduites novatrices dans les pays du Tiers monde.

La nouvelle optique inverse la pratique traditionnelle qui entendait substituer le manque d'initiative privée par le développement de grands programmes publics. Il s'agit plutôt de créer des conditions pour que le privé puisse assumer des engagements technologiques adaptés. Pour ce faire, il est fondamental, conjointement aux facteurs indiqués précédemment, que les coûts de l'innovation soient réduits par la mise en pratique de ce qu'on pourrait appeler une **subvention technologique**.

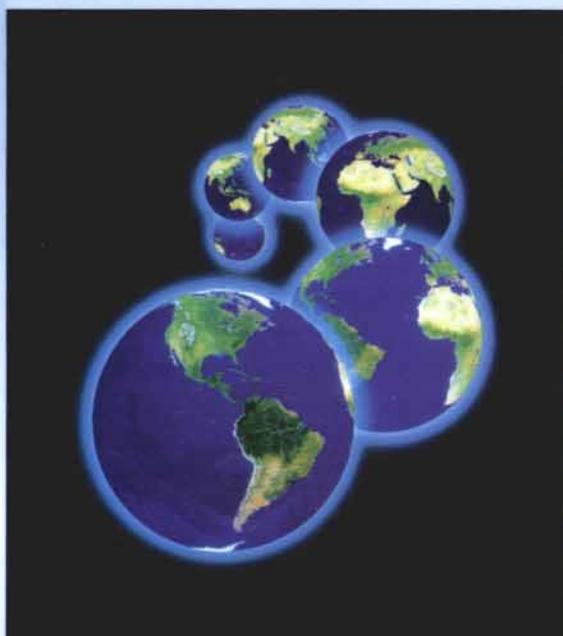
La nouvelle optique technologique correspond à une redéfinition des politiques industrielles traditionnelles. Il ne s'agit plus de politiques privilégiant des secteurs productifs déterminés par la puissance publique, mais de politiques qui, sans renier l'intervention d'État, lui octroient un caractère clairement horizontal. Il ne s'agit pas ici de mettre en avant le développement de secteurs souvent priorisés de façon bureaucratique, mais de mettre à la disposition du privé et du marché un environnement qui n'implique pas la définition de secteurs favorisés.

Ceci, bien entendu, n'annule pas le fait que, dans une phase ultérieure, il soit possible d'identifier certains secteurs d'intérêt préférentiel pour le pays, en raison de sa dotation en ressources naturelles et autres éléments.



**LES SCIENCES HORS D'OCCIDENT
AU XX^e SIÈCLE**

**SÉRIE SOUS LA DIRECTION
DE ROLAND WAAST**



VOLUME 6

LES SCIENCES AU SUD ÉTAT DES LIEUX

ROLAND WAAST
ÉDITEUR SCIENTIFIQUE

CRISTOM
éditions

**LES SCIENCES HORS D'OCCIDENT
AU XX^e SIÈCLE**

20TH CENTURY SCIENCES:
BEYOND THE METROPOLIS

**SÉRIE SOUS LA DIRECTION
DE ROLAND WAAST**

VOLUME 6

**LES SCIENCES AU SUD
ÉTAT DES LIEUX**

SCIENCES IN THE SOUTH
CURRENT ISSUES

**ROLAND WAAST
ÉDITEUR SCIENTIFIQUE**

ORSTOM Éditions

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION
PARIS 1996